Programme de formation – Amiante (Sans Mention) – Initiale

Présentation

La formation réglementaire **Amiante – Sans Mention – Initiale** prépare le stagiaire à réaliser les repérages d'amiante réglementaires dans les immeubles bâtis, conformément aux dispositions du **Code de la santé publique**, de l'**arrêté du 1er juillet 2024** et à la norme **NF X 46-020**.
Elle couvre l'ensemble des aspects **réglementaires, méthodologiques, techniques, sécuritaires et pratiques**, depuis la préparation de mission jusqu'à la restitution du rapport, avec un focus sur la prévention des risques et la conformité aux exigences légales.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante selon la **liste C** de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique.
- Appliquer la méthodologie de repérage définie par la norme **NF X 46-020**.
- Planifier et préparer une mission de repérage en respectant les obligations réglementaires.
- Réaliser des inspections sur site et interpréter les résultats d'analyse fournis par un laboratoire accrédité.
- Établir un rapport clair, conforme au modèle réglementaire, et communiquer les résultats au commanditaire.
- Appliquer les principes de **sécurité, prévention et gestion des déchets** liés à l'amiante.
- Connaître les responsabilités juridiques et les sanctions applicables.

Public visé

- Diagnostiqueurs immobiliers ou candidats souhaitant obtenir la certification **Amiante – Sans Mention** délivrée par un organisme certificateur accrédité.

Prérequis

Prérequis – certification *sans mention*. Pour une **première certification**, le candidat apporte la **preuve d'une formation initiale** (cf. ci-dessous). **Aucun prérequis de diplôme/expérience n'est exigé** en *sans mention*. *(Les prérequis visés à l'**annexe III §1** s'appliquent **uniquement** à la **mention**.)*

Prérequis techniques FOAD

- Ordinateur, tablette ou smartphone avec connexion internet stable.
- Navigateur compatible (Chrome, Firefox, Edge).
- Casque audio recommandé et environnement calme.
- Formation compatible multi-supports.
- Accès complet aux vidéos, quiz et documents téléchargeables via un espace membre sécurisé.

Programme de formation

Base réglementaire du contenu. Le contenu est **fondé sur les compétences** exigées pour le **domaine amiante** selon les programmes d'examen de l'annexe **III** (repérages **R.1334-20/-21**, évaluations **R.1334-27**, etc.). *(La norme **NF X 46-020** reste une **référence technique** utile, mais l'**ancrage juridique** du contenu relève de l'**annexe III**.)*

Module 1 – Cadre réglementaire et obligations

- Code de la santé publique (articles R.1334-14 à R.1334-29-9).
- Arrêté du 1er juillet 2024.
- Responsabilités juridiques, sanctions administratives et pénales.

Module 2 – Norme NF X 46-020

- Champ d'application et définitions.
- Stratégie de repérage et plan de mission.

Module 3 – Préparation de mission

- Collecte des données initiales.
- Analyse documentaire (plans, historiques, rapports antérieurs).
- Gestion des accès et coordination avec le commanditaire.

Module 4 – Inspection et identification

- Techniques d'inspection visuelle.
- Identification visuelle des matériaux amiantés.
- Mesures de sécurité lors des visites de site.

Module 5 – Analyse et interprétation

- Lecture des rapports de laboratoire.
- Évaluation de l'état de conservation.
- Gestion et élimination des déchets amiantés.

Module 6 – Rédaction et restitution du rapport

- Structure réglementaire.
- Limites de mission et réserves.
- Transmission au commanditaire.

Module 7 – Études de cas pratiques

- Exercices sur bâtiments réels.
- Analyse critique de rapports existants.

Équipe pédagogique

Formateur certifié, justifiant d'une expérience terrain de plus de 15 ans dans les diagnostics immobiliers et d'une expérience significative en pédagogie pour adultes.

Moyens pédagogiques et techniques

- Modules interactifs en e-learning (vidéos, textes illustrés, schémas).
- Support de cours complet en version numérique.
- Plateforme accessible 24h/24 avec suivi de progression et traçabilité des connexions.
- Assistance pédagogique asynchrone par messagerie auprès du référent pédagogique, avec une réponse sous 48 heures ouvrées.

Dispositifs de suivi et d'évaluation

- Suivi : contrôle de la progression via la plateforme (temps de connexion, modules complétés).

Durée et modalités

- **Durée totale** : 21 heures – 100 % e-learning, accès à la plateforme pendant 12 mois.

Attestation (formation initiale). L'organisme de formation **délivre une attestation** constatant le **succès du suivi** de la formation **initiale**. *L'**attestation après vérification des acquis** s'applique **hors** module initial (formation **continue**).* Des **QCM/mini-cas** peuvent être proposés **à titre pédagogique**, **sans seuil national imposé** pour l'attestation d'**initiale**.

Capacité d'accueil

- Illimitée en e-learning.

Tarif et modalités de paiement

- 450 € net de taxe – Paiement par carte bancaire.

Accessibilité

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap (aménagements possibles).
- Référent handicap : contact@formation-diagnostiqueur-immobilier.net

---

Conformité réglementaire

Conformité : Arrêté du 1er juillet 2024, Annexe I §4.1.1 (initiale 3 jours), Annexe II §2.2 (contenu fondé sur annexe III), Annexe II §2.4 (attestation : exception pour le module initial), Annexe II §2.6.1 (audit OF : outil de suivi).